

# Gestion d'autorisations d'engagement (RE)

En conformité avec les dispositions du *Règlement budgétaire et financier* (Cf. Version actualisée par délibération n° 22-104 du 26 octobre 2022), l'Etablissement recourt à la gestion de crédits en AE et AP pour des opérations qui s'y prêtent, à savoir celles dont la temporalité est longue et/ou le montant est élevé.

## I. Mise à jour d'une autorisation d'engagement (AE)

Compte tenu des compléments d'analyse à réaliser, il est proposé de mettre à jour et de prolonger l'autorisation d'engagement relative à « l'étude HMUC sur les territoires des SAGE du Haut Allier et de l'Allier Aval » (Cf. Délibérations n°18-63-CS, 20-104-CS et n° 21-129-CS) pour un montant total révisé en 2021 de 828.957 €.

Ce montant a été portée en 2022 à 842.942 €TTC par voie d'avenant. La finalisation de l'étude est reportée à 2024 au travers d'un nouveau marché dont le montant des prestations forfaitaires s'établit à 253.830 € TTC, auxquelles pourraient s'ajouter des bons de commande non intégrées financièrement dans l'AE à ce stade.

Année	Echéancier prévisionnel (2021)	Nouvel échéancier prévisionnel
2018	0 €	0 €
2019	250.812 €	250.812 €
2020	135.546 €	135.546 €
2021	86.112 €	86.112 €
2022	356.487 €	370.472 €
2023	0 €	172.000 €
2024	0€	81.830 €
Total	828.957 €	1.096.772 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.

## II. Ouverture d'autorisations d'engagement (AE)

Dans le prolongement des 3 délibérations prises lors du Comité syndical d'octobre dernier (Cf. Point n° 12), il est proposé l'ouverture de 4 nouvelles autorisations d'engagement relatives aux analyses « HMUC » portées dans le cadre des SAGE ainsi aux diagnostics Hydromorphologiques des affluents directs de l'Allier à engager dans le cadre du Contrat territorial Val d'Allier alluvial.

#### AE « Analyse HMUC Loire amont »

Le plan de financement prévisionnel retenu pour cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant TTC
Prestation	386.000 €
Total	386.000 €
Ressources	Taux de participation   Montant TTC
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	100% 386.000 €

100%

386.000 €

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'autorisation d'engagement retenu est le suivant :

Année	Echéancier prévisionnel
2023	160.000 €
2024	226.000 €
Total	386.000 €

**Total** 

### AE « Analyse HMUC bassin du Cher »

Le plan de financement prévisionnel retenu pour cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant TTC
Prestations	771.300 €
Total	771.300 €

Ressources	Taux de participation	Montant TTC
Agence de l'Eau Loire Bretagne	69.22%	533.910 €
Etat	16.97%	130.860 €
Life Eau & Climat	1.94%	15.000 €
Autofinancement	11.87%	91.530 €
Total	100%	771.300 €

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'autorisation d'engagement retenu est le suivant :

Année	Echéancier prévisionnel
2023	275.640 €
2024	224.160 €
2025	172.000 €
2026	99.500 €
Total	771.300 €

## AE « Préfiguration de l'analyse HMUC sur le bassin de la Sioule »

Le plan de financement prévisionnel retenu pour cette opération est le suivant :

Dépenses	Montant TTC	
Prestation	460.000 €	
Total	460.000 €	

Ressources	Taux de participation	Montant TTC
Agence de l'Eau Loire Bretagne	70%	322.000 €
Etat	30%	138.000 €
Total	100%	460.000 €

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'autorisation d'engagement retenu est le suivant :

Année	Echéancier prévisionnel
2023	160.000 €
2024	300.000 €
Total	460.000 €

## AE « Diagnostics Hydromorphologiques des affluents directs de l'Allier sur le périmètre du Contrat territorial Val d'Allier alluvial »

Le plan de financement prévisionnel retenu pour cette opération est le suivant :

Dépenses Montant TTC	
Prestation	400.000 €
Total	400.000 €

Ressources	Taux de participation	Montant TTC
Agence de l'Eau Loire Bretagne	50%	200.000 €
FEDER Loire	37%	149.600 €
Conseils départementaux de l'Allier et du Puy-de-Dôme	13%	50.400 €
Total	100%	400.000 €

L'échéancier prévisionnel de réalisation de l'autorisation d'engagement retenu est le suivant :

Année	Echéancier prévisionnel
2023	97.325 €
2024	183.000 €
2025	119.675 €
Total	400.000 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.